SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

Pourquoi autant d'accidents du travail?

En reproduisant une note de service signée par le directeur OLL, nous constatons que nous avions raison de nous inquiéter du nombre élevé d'accidents du travail, mais pour nous, les raisons de cette augmentation diffèrent de la raison invoquée par le représentant de Postes Canada.

Voici ce que l'employeur a écrit :

À tout notre personnel de livraison

OBJET : COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

Madame,
Monsieur,

Cet été est l'un des plus beaux que nous ayons connus depuis les dernières années. Cette période estivale coïncide avec des volumes de courrier très bas. Il devient alors tentant de vouloir faire plus rapidement la distribution du courrier, et certains, dans le but de vouloir compléter le plus rapidement possible leur journée, courent des risques pouvant entraîner des blessures facilement évitables.

Plusieurs de nos employés ont subi, au cours des 3 ou 4 dernières semaines, des accidents de travail alors que les conditions de livraison présentent un très faible risque. Les comités mixtes en santé et sécurité sont très actifs et font la promotion constante de la prévention mais leurs efforts seront vains si chacun ne prend pas au sérieux les divers messages de prévention.

Je vous invite encore une fois à adopter des comportements sécuritaires, plus particulièrement sur vos parcours de livraison, de respecter un rythme de marche normal, de bien vous hydrater et de prendre les pauses prévues à votre horaire de travail. Je tiens à vous rappeler qu'un accident de travail peut avoir des conséquences majeures sur votre qualité de vie et que vous pourriez en garder des séquelles pour le reste de vos jours.

Je vous remercie de votre collaboration.

Gilles Parent
Directeur – Opérations de levée et livraison
Secteurs Est et Ouest

De prétendre que les factrices et facteurs n'adoptent pas des comportements sécuritaires afin de compléter leur journée le plus rapidement possible est très méprisant pour nos membres et ne reflète plus le travail actuel imposé par l'employeur.

Les récentes réorganisations sauvages mises de l'avant par l'employeur tout en nous refusant l'accès aux informations pertinentes,
l'imposition de méthodes de travail non sécuritaires (transformation postale),
le refus de Postes Canada de régler les problématiques de cette transformation postale avant de continuer l'implantation de la poste *Maux-derne* et également,
toutes les pressions indues qui obligent les factrices et facteurs à terminer leur itinéraire rapidement pour ne pas réclamer de temps supplémentaire,
sont, tant qu'à nous,
les vraies raisons de cette augmentation des accidents du travail.

Effectivement, les membres syndicaux des comités mixtes déploient énormément d'efforts pour convaincre la gestion de prendre de vraies et de bonnes décisions afin d'améliorer la santé/sécurité au travail.

Comme le dit l'adage : « Il faut être deux pour danser le tango », ce qui malheureusement, ne semble pas être la vision de Postes Canada de la santé/sécurité.

C'est la société qui force nos membres à adopter ces comportements afin de ne pas subir les pressions de la directive de la clause 15.08.

Vous suggérez à vos employées et employés
de bien s'hydrater, alors que vous refusez d'installer des fontaines d'eau réfrigérées dans les nouvelles succursales « Du Parc » et « Marseille »!

Vous suggérez de prendre les pauses prévues à l'horaire de travail, alors que dans les faits, vos représentants ferment les yeux lorsque les pauses ne sont pas prises et aucun effort n'est mis de l'avant par l'employeur afin de trouver des endroits décents pour prendre la pause-repas!

S'il est vrai qu'un accident de travail peut avoir des conséquences majeures sur la qualité de vie ainsi que des séquelles, limitations et atteintes à vie sont déplorables, avant d'accuser nos membres de ne pas adopter des comportements sécuritaires, permettez-nous de vous poser la question suivante :

Postes Canada finira-t-elle par adopter de vraies solutions afin d'assurer à ses employées et employés un endroit de travail sécuritaire et exempt d'intimidation?

Les discours des deux côtés de la bouche ne font qu'empirer la situation.

Augmentation exagérée de la charge de travail

=

Augmentation des accidents de travail

Une équation aussi simpliste que 2 + 2 = 4

Alain Duguay
Président
STTP – Section locale de Montréal
AD/mhg sepb-574

Montréal, le 5 septembre 2012/ 016